

Argancy 2012

Rentrée
des classes



Maternelle
petite/moyenne section



Maternelle moyenne/grande section



CP



CE1/CE2



CE2/CM1



CM2

N°69 Octobre 2012





Sommaire

Edito	3
Conseil municipal du 1 ^{er} juin 2012	4-7
Conseil municipal du 26 juin 2012	7
Conseil municipal du 17 août 2012	8-10
Travaux	
Construction du boulodrome couvert	11
Modification des accès de la maternelle	11
Pose de barrières de sécurité	12
Restauration du campanile de la Mairie	12
Saison estivale active pour les jeunes	13
Forage d'un puit	13
Vivre à Argancy	
A la découverte des jardins	14
Fête Nationale	15
Fête patronale	16
Prix de la Municipalité	16
Au programme	
Concours des maisons fleuries	17
Troc au plantes d'automne	17
Heure du conte	17
Brioche de l'amitié	17
Groupe scolaire	
Visite à Verdun	18-19
Visite Adeppa	19
Visite à Paris	20-21
Sortie Malbrouk et Rodemack	22
Sortie à Metz	23
Fête de l'école élémentaire	23
Rentrée scolaire	24
A savoir	
Commerçants et entrepreneurs	25
Gestion immobilière	25
Collecte des bacs DASRI	26
Inscription sur les listes électorales	26
Horaires des messes	26
Première messe	26
Etat-civil	27

Edito

Mesdames, Messieurs,

Un village comme le nôtre est un tissu vivant fait d'une multitude d'acteurs qui génèrent un foisonnement d'actions qui font un village actif, solidaire, où il fait bon vivre, où les nouveaux arrivants trouvent rapidement une place, où les problèmes trouvent le plus souvent une solution.

Notre rôle, nos difficultés parfois mais aussi notre fierté, c'est de trouver ces solutions ou d'aider à les faire émerger malgré toutes les contraintes techniques, financières, humaines ou administratives.

Je voudrais, au nom de tout le conseil municipal, remercier les bénévoles de l'ensemble de nos associations qui sont les principaux acteurs du tissu vivant pour animer toute l'année nos trois villages.

Je tiens aussi à féliciter l'ensemble du personnel municipal qui travaille toute l'année pour le bien-être de nos habitants, chacune et chacun dans son rôle, que ce soit mairie, ateliers municipaux, périscolaire, école, bibliothèque, ménage dans les bâtiments communaux, MJC et pourtant souvent critiqué par une petite partie de la population.

Je tiens aussi à signaler la qualité de l'enseignement dans nos écoles pour les enfants de maternelle ou élémentaire. Quand ils arrivent au collège en 6^{ème}, je me suis laissé dire que l'on reconnaissait l'école d'ARGANCY. Merci à toutes les enseignantes.

Et bien sûr, parmi les ingrédients d'un village vivant, il faut une équipe municipale qui a la volonté de faire vivre. Depuis plus de 4 ans, je pense que nous avons essayé de contenter un maximum de personnes, par la construction de bâtiments sportifs ou culturels pour les adhérents des associations et même pour l'école, la remise en état des aires de jeux et leurs sécurisations, la création de plusieurs parkings et, sans cesse, la remise à jour de la signalisation pour la sécurité des piétons dans les villages et sur le site des étangs et j'en passe.

Avec tous ces ingrédients, il fait bon vivre dans notre belle commune sans être chauvin car nous sommes enviés par beaucoup de visiteurs.

Encore merci à toutes les personnes qui s'investissent énormément à l'animation de nos villages, qui participent au respect des installations, à l'embellissement et à la propreté des villages, chacune et chacun y retrouve sa place du plus jeune au plus ancien.



Jean-Paul VETZEL
Adjoint au Maire



Regroupement scolaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur le Maire de MALROY pour l'adhésion des enfants de sa commune à l'école d'ARGANCY.

Après débat, les élèves de MALROY seront acceptés sous certaines conditions :

- accepter uniquement les enfants de MALROY,
- ne pas être obligé d'ouvrir une classe supplémentaire,
- ne pas remettre en cause les bonnes conditions d'accueil de nos enfants,
- revoir les dérogations.

Le conseil municipal accepte, par 12 voix pour et 2 abstentions, ce regroupement scolaire.



Demande de subvention pour continuer les travaux d'aménagement des étangs écologiques

La commune d'ARGANCY a décidé d'entreprendre la suite des travaux d'aménagement écologique sur l'espace naturel sensible « gravières d'ARGANCY » et sollicite le Conseil Général de la Moselle pour qu'il lui attribue une subvention dans le cadre des travaux (tranche 2 + infosite + plateforme).



Le Conseil Général est susceptible d'aider la commune à hauteur de :

- 60 % pour la plate-forme
- 60 % pour les panneaux
- 40 % pour les travaux de diversification des berges
- 80 % pour l'entretien des friches et la mise en place de la clôture
- 40 % pour l'infosite
- 40 % pour la main-d'oeuvre

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention ainsi présentée et charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention pour ces travaux.

Prêt à usage sur un bien foncier

Monsieur le Maire étant concerné par ce point, passe la parole à Monsieur Jean-Paul VETZEL, Adjoint au Maire et quitte la salle.

Ce prêt à usage sur un bien foncier est une convention proposée par le Conseil Général pour le fauchage d'une prairie sur le site classé ENS entre l'étang du Chocolat et la Moselle. Les contraintes dans le cahier des charges étant importantes, Monsieur Patrick ROZAIRE, Maire, se propose pour les 4 ans et demi à venir d'entretenir cette prairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention.



Résultat de l'appel d'offres concernant la création de logements seniors, de logements communaux et d'une bibliothèque/médiathèque

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats de l'appel d'offres transmis par la Communauté de Communes de MAIZIÈRES-LES-METZ dans le cadre de la création de logements seniors, de logements communaux et d'une bibliothèque / médiathèque.

- Maître d'ouvrage : commune d'ARGANCY
 - Maître d'ouvrage délégué : Communauté de Communes de MAIZIÈRES-LES-METZ
- Coût total des travaux : 1 401 614,95 € HT**

Entreprises retenues

Lots	Désignation des lots	Entreprise	Montant HT	Part de la com. de communes logements seniors HT	Part commune Bibliothèque Logements communaux - HT	Part commune garage HT
1	Démolition - espaces verts - gros-oeuvre VRD	WZ construction	248 834,69 €	140 802,44 €	91 463,42 €	16 568,83 €
2	Charpente bois	MADDALON Frères	258 039 ,13 €	128 877,00 €	128 003,59 €	1 158,54 €
3	Couverture zinguerie	SOLOTOIT	56 000,00 €	20 272,83 €	34 233,28 €	1 493,89 €
4	Etanchéité	MADDALON Frères	14 590,40 €	7 727,44 €	6 862,96 €	/
5	Façades patelage bois	MADDALON Frères	154 715,25 €	96 174,70 €	58 540,55 €	/
6	Menuiseries extérieures	MENUISERIE SIMON	128 131,65 €	40 976,50 €	86 681,06 €	474,09 €
7	Serrurerie - menuiserie acier	SERRURERIE MOSELLANE	26 984,00 €	19 059,00 €	5 550,00 €	2 375,00 €
8	Menuiseries intérieures	COMPAGNONS DU BOIS	43 920,00 €	20 944,00 €	22 976,00 €	/
9	Plâtrerie isolation	BATI CONCEPT	60 249,00 €	42 053,80 €	18 195,20 €	/
10	Electricité courants faibles	CMR	183 620,00 €	110 172,00 €	72 529,90 €	918,10 €
11	Plomberie sanitaires ventilation climatisation	CHAUFFA VITE SARL	91 000 ,00 €	50 050,00 €	40 950,00 €	/
12	Revêtement de sols souples	CORBIAUX	43 154,33 €	27 762,37 €	15 391,96 €	/
13	Carrelages faïences	JBR	4 500,40 €	4 500,40 €	/	/
14	Peinture	EURL EPR DECOR	19 658,90 €	11 387,10 €	8 271,80 €	/
15	Ascenseur	SCHINDLER	21 780,00 €	21 780,00 €	/	/
16	Charpente métallique	RIEU et CIE	46 437,20 €	31 297,20 €	15 140,00 €	/
		TOTAL	1 401 614,95 €	773 836,78 €	604,789,70 €	22 988,45 €

La commune d'ARGANCY ayant délégué la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de MAIZIÈRES-LES-METZ, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les entreprises retenues par la Communauté de Communes et donne pouvoir à Monsieur le Président de signer les marchés des lots retenus.

Proposition de motion faite par la Communauté de Communes du Haut Chemin

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir débattu sur le regroupement de la Communauté de Communes du Pays de Pange, de la Communauté de Communes du Haut Chemin et des 9 communes de la rive droite de la Communauté de Communes de MAIZIÈRES-LES-METZ (ANTILLY, ARGANCY, AY-SUR-MOSELLE, CHAILLY-LES-ENNERY, CHARLY-ORADOUR, ENNERY, FLÉVY, MALROY, TRÉMERY), demande à Monsieur le Préfet de la Moselle la création d'une intercommunalité regroupant les Communautés de Communes et les communes mentionnées ci-dessus.

Cette proposition s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la loi du 16 décembre 2010 et du 29 février 2012 concernant la refonte des intercommunalités et ce pour les motifs suivants :

- le périmètre ainsi constitué de « type rural » permet un développement homogène, commun et rationnel d'un territoire où la densité de population est six fois inférieure à la zone urbaine en rive gauche de la Moselle dite « Sillon Mosellan »,
- la répartition des délégués est homogène sans dominance majeure d'une commune ou « zone urbaine » ce qui permet une gouvernance en toute sérénité sur un territoire dont les différents aménagements nécessaires au développement sont de même nature et principe de construction, la gestion des ressources en eau (épuration et AEP), les regroupements scolaires, le traitement des transports collectifs, l'aide à la petite enfance, la prise en charge du vieillissement de la population, la technique de communication moderne (fibre optique),
- permet la solidarité financière évoquée dans l'article

35 de la loi du 16 décembre 2010 sans peser sur la Métropole Messine, tant financièrement, qu'administrativement. Un monde rural fort à côté de la capitale régionale est de nature à conforter l'image de celle-ci et contribue ainsi à favoriser le rayonnement et le rôle moteur que joue toute grande agglomération dans le développement économique, touristique, culturel, universitaire en synergie avec le Département. (C'est l'emploi des générations futures qui est en jeu dans un périmètre bien supérieur à celui de la zone urbaine messine),

- un projet de territoire d'avenir en élargissant les compétences dans les domaines suivants, associé à une fiscalité de type « TPU » :

- 1- de la petite enfance
- 2- de la gestion de l'eau
- 3- de l'entretien et la pérennisation des zones économiques de production
- 4- de la prise en charge des infrastructures liées au vieillissement de la population
- 5- du développement des moyens de communication (fibre, etc....)
- 6- du développement des transports collectifs en rapport avec la structure du territoire
- 7- de l'aménagement raisonné du territoire en conformité avec les différentes lois sur le développement durable
- 8- du développement du tourisme vert avec son hébergement
- 9- de l'entretien des différents réseaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette motion faite par la Communauté de Communes du Haut Chemin.

Gestion immobilière

Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal le remplacement de la Société Immobilière de l'Ile ayant la gestion des biens immobiliers de la commune.

Après débat, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce remplacement et décide de retenir la Société AC Immobilier de METZ pour les biens situés à la Fermette à OLGY et la Société Génération-Immobilier d'HAGONDANGE pour les biens situés à ARGANCY et RUGY.



Logement rue des Pêcheurs

Installation d'un filet pare-ballon

Monsieur Edmond SPEYER, présente un devis concernant la fourniture et pose d'un filet pare-ballon sur le terrain annexe de football.

Après débat, le conseil municipal refuse, à l'unanimité, cette installation d'un montant HT de 6 790,00 €.

Remplacement du filet de base-ball

Monsieur Edmond SPEYER, Adjoint au Maire, présente également au conseil municipal 2 devis concernant le remplacement du filet entourant le terrain de base-ball.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise SCHMITT environnement pour un montant de 4 240,00 € HT.

26 juin 2012 Conseil municipal

Gestion périscolaire

Devant la fréquentation de plus en plus importante, en nombre d'enfants, du périscolaire, une législation de plus en plus pointue en matière d'accueil en périscolaire, une demande de mutualisation des heures d'animation de Familles Rurales et de ORA Jeunes et une gestion rigoureuse du C.E.J. (Contrat Enfance Jeunesse) signé entre la municipalité et la CAF de la Moselle, le conseil municipal a recherché un moyen afin de répondre affirmativement à tous ces problèmes.

Les PEP 57 (Pupilles Enseignement Public) ont été contactés. Ils ont démontré, par leurs références, leurs capacités à remplir ce rôle.

Après étude de l'existant au niveau du coût matériel et humain, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat, après mise en place d'un comité de pilotage avec l'association des PEP57 pour une année, reconductible s'il y a satisfaction.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 2 contre autorise le maire à signer cette convention.

Aménagement des étangs ENS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer un acte d'engagement de 6000 € avec la société ESOPE chargée des études et des travaux concernant les étangs classés ENS. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet acte d'engagement.



Contrat d'assurance

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code des assurances,

VU le Code des marchés publics,

Le conseil municipal a, par la délibération du 7 octobre 2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Monsieur le maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune d'ARGANCY les résultats la concernant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition suivante :

- Assureur : CNP Assurances
- Courtier gestionnaire : SOFCAP
- Régime du contrat : capitalisation
- Durée du contrat : à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier
- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : tous les risques avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire
- Taux : 6,05%
- Taux garanti jusqu'au 31 décembre 2014
- Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires de droit public (IRCANTEC) : tous les risques avec une franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire
- Taux : 1,05 %
- Taux garanti jusqu'au 31 décembre 2014

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent. Monsieur le Maire est chargé également de résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Demande de subvention pour la construction de logements communaux et d'une bibliothèque/médiathèque

Le conseil municipal, ayant pour projet la création de logements communaux et d'une bibliothèque médiathèque, sollicite la Préfecture de la Moselle dans le cadre de la DETR 2012 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour qu'elle lui attribue une subvention.

- Montant des travaux : 627 778,16 € HT
- Subvention sollicitée : 40 % du coût HT des travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention pour ce projet.



Les logements et la bibliothèque seront construits sur le terrain de l'ancienne ferme, près du parking Place Anne de Méjanès.



Rénovation de l'éclairage public afin d'économiser l'énergie

Monsieur Jean-Paul VETZEL, adjoint au maire, présente l'étude effectuée par Monsieur Nicolas FREY, conseiller municipal, pour la remise en état de l'éclairage public dans la commune et propose plusieurs devis au conseil municipal. Les entreprises suivantes ont été retenues.

BG LUM à CREHANGE

- Fourniture de 114 lanternes avec système Altron pour un montant de 38 752,00 € HT
- Fourniture de 181 systèmes Altron pour un montant de 25 340,00 € HT

UEM

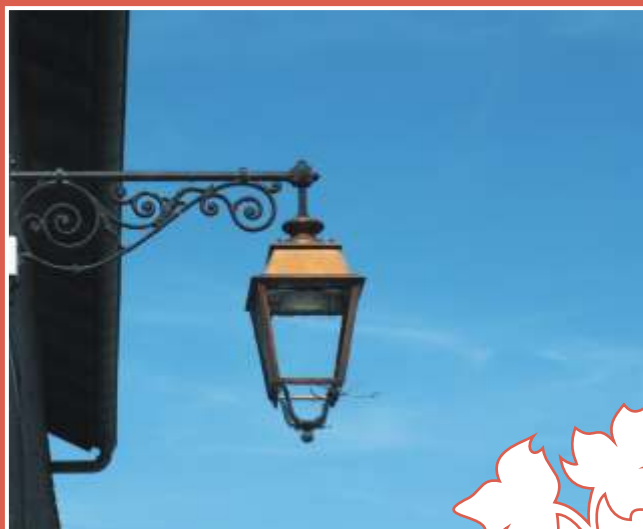
- Main d'œuvre pour la pose des 114 lanternes et ensemble des systèmes Altron pour un montant de 14 000,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces devis et charge Monsieur le Maire de lancer les travaux.

Demande de subvention à l'ADEME pour la remise en état de l'éclairage public

Le conseil municipal, pour ses travaux de remise en état de l'éclairage public dans la commune, sollicite l'ADEME. Il s'agit d'un établissement public qui a pour mission d'aider les communes de moins de 2000 habitants à rénover leur éclairage public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention.



Résultat de l'appel d'offres Etang ENS « Gravières d'Argancy »

Monsieur le Maire donne le résultat de l'ouverture des plis des appels d'offres lancés pour les travaux d'aménagement écologique – ENS Gravières d'ARGANCY – Tranche 2.

Les entreprises qui ont été retenues sont :

Entreprise SAS BERTRAND (Sylvatech) de SOLGNE

- Travaux de diversification des berges
- Panneaux et entretien des friches
- Mise en place de la clôture
- **Montant total : 48 024,30 € HT**

URBAN ECO CONCEPT de RÉMILLY

- Installation de la plate-forme
- **Montant total : 14 120,00 € HT**

CROC de FONTENY

- Infosite
- **Montant total : 3 815,00 € HT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de retenir ces entreprises pour les travaux d'aménagement écologique et charge Monsieur le Maire de signifier les marchés aux entreprises retenues et de faire réaliser les travaux comme prévu.



Etang Epinoche

Demande de subvention pour les étangs ENS « Gravières d'Argancy »

La commune d'ARGANCY a décidé d'entreprendre la suite des travaux d'aménagement écologique sur l'espace naturel sensible « Gravières d'ARGANCY » et sollicite l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour qu'elle lui attribue une subvention dans le cadre des travaux (tranche 2 + infosite).

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est susceptible d'aider la commune à hauteur de :

- 20 % pour les panneaux
- 40 % pour les travaux de diversification des berges
- 40 % pour l'infosite
- 40 % pour la main-d'oeuvre

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention ainsi présentée et charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention pour ces travaux.



Etang du Chocolat

Travaux route de CHAILLY

Monsieur le Maire propose plusieurs devis concernant l'extension des réseaux route de CHAILLY, eaux usées, eaux pluviales et eau potable.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

- STRADEST, pour l'extension des réseaux eaux usées et eaux pluviales plus les fouilles pour l'eau potable pour un montant de 108 168,50 € HT
- VEOLIA pour la pose de la conduite d'eau potable pour un montant de 14 812,99 € HT.

Il charge, également, Monsieur le Maire de lancer les travaux.

Remplacement des menuiseries extérieures de la Fermette



La commune a décidé de procéder au remplacement des menuiseries extérieures de la Fermette. L'Agence AC immobilier, gestionnaire des appartements de la Fermette, propose les devis suivants au conseil municipal :

- Entreprise DOMEST d'ENNERY : 61 135,28 € HT
- Entreprise BRIOTET d'AUGNY : 69 426,14 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attendre d'autres devis, demande à la commission « logements » de retenir l'entreprise la mieux disante dans la fourchette des prix proposés au conseil municipal et charge Monsieur le Maire de signer le devis et de lancer les travaux.

Construction du boulodrome couvert



Entièrement construit en bois, le boulodrome couvert comprend plusieurs espaces dédiés au sport :

- une piste de pétanque
- 2 salles d'activités pour les associations et l'école
- des sanitaires
- des locaux de stockage pour le matériel.

Modification des accès de l'école maternelle

La construction du boulodrome couvert a nécessité quelques modifications au niveau de l'école maternelle. Le chemin d'accès à l'école a été transformé, la cour de récréation a été agrandie.



Pour sécuriser la cour de l'école, une nouvelle clôture vient d'être installée.



Travaux

Pose de barrières de sécurité



Pose de barrières sur le pont enjambant le « Rau de la Ravette » près du parking du nouveau cimetière.



Zone des étangs



Barrières rue de la Moselle



Installation d'un portail clôturant l'accès à l'aire de jeux devant le groupe scolaire. Les enfants ne pourront plus aller directement sur la route.



Restauration du campanile de la mairie

La cloche du campanile de la mairie arbore un support tout neuf. Cette restauration a été effectuée à l'identique de l'original datant de 1864.

Forage d'un puit

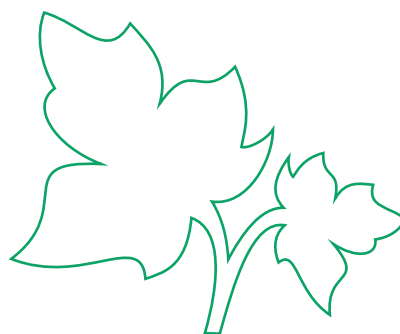


Ce puit situé à l'arrière des terrains de tennis permettra aux installations sportives d'avoir de l'eau pour l'arrosage des terrains de foot et de base-ball.

Travail saisonnier dans la commune

Cette année encore, la municipalité a embauché, tout au long de l'été, 15 jeunes afin de renforcer les différents services communaux.

Jérémy BRZENCZEK	Adam KOLLER
Cyril BRZENCZEK	Guillaume PEREK
Sophie CAULIEZ	Loïc PIERSON
Lorène CHARROIN	Lucas PROU
Mathilde FALZONE	Nicolas SCHAEFER
Cyril GUILLAUME	Célia THIRY
Floriane HALLER	Jordan THOMAS
Théau JOUFFROY	Luc WROBEL



Saison estivale active pour les jeunes

Grâce à la mise à disposition d'un emploi jeune pour les travaux d'été, la MJC Ora-jeunes a pu ouvrir ses portes pendant tout le mois de juillet et une grande partie du mois d'août.

Le but était d'accueillir tous les adhérents pendant cette période estivale mais plus particulièrement d'attirer les 13-17 ans public plus difficile à capter par la structure.

Les activités proposées par l'animateur ont permis d'atteindre cet objectif : les jeunes étaient au rendez-vous. Ces animations étaient plus spécifiquement orientées vers le domaine sportif mais également intellectuel pour ne pas perdre les bonnes habitudes de l'année scolaire.

En juillet, les ados ont participé à un tournoi de volley et à l'activité voile proposée en

partenariat avec la base nautique d'OLGY : Arnaud D'AMATO, éducateur sportif ayant servi d'intermédiaire. Ils se sont initiés au tennis et ont participé à un rallye dont les questions portaient sur la connaissance du village qui s'est terminé par une crêpes-partie sur le parking de la MJC.



Vivre à Argancy



A la découverte des jardins

Organisée par le Jury des maisons fleuries en partenariat avec la municipalité, les amateurs de jardins ont découvert cette année la petite commune de GÉLAUCOURT, les jardins de l'AUBEPRÉ, d'ADOUÉ et de la SAMARITAINE en MEURTHE-ET-MOSELLE. Une journée qui a ravi tous les participants.



Flambeaux, flonflons et ... pluie !

Le feu d'artifice organisé cette année par la Municipalité d'ARGANCY en partenariat avec les communes d'AY-SUR-MOSELLE, TREMERY, ENNERY et FLEVY, malgré une météo mitigée, a connu le succès qu'il pouvait espérer, compte tenu du petit 13° affiché et des risques d'ondées.

Le ciel a su cependant se montrer clément pendant les quelques 20 minutes de tir, opéré par la Société AQUAREVES dont on retiendra, en sus des magnifiques figures qui ont illuminé un ciel si menaçant, un splendide bouquet final réchauffant par là même, le cœur des habitants venus en nombre, parés de parapluies, imperméables et cols roulés.

On retiendra également la lueur brillant dans les yeux des enfants, fiers d'avancer vers le site avec leurs flambeaux ou bracelets lumineux fournis par les municipalités.

Un clin d'œil tout particulier est adressé aux bénévoles des associations qui, tout au long de la journée, ont œuvré pour organiser les festivités inhérentes.

Face à une météo plus qu'incertaine, leur réactivité pour que cette soirée soit réussie, a été fort appréciée.

Et c'est dans une ambiance musicale animée par l'orchestre Léo SABBA que ces festivités se sont clôturées.

BRAVO A TOUS,
Associations, bénévoles et habitants
qui ont osé braver, pluie et froid.



Vivre à Argancy

Prix de la municipalité



Le 1^{er} juillet 2012, Monsieur le Maire a remis la Coupe de la Municipalité lors du concours hippique organisé par l'Ecurie d'OLGY avec l'aide des bénévoles de l'association "Les Cavaliers Propriétaires d'Olgy".

Inauguration de la fête patronale le 28 juillet 2012



Au programme

Concours des maisons fleuries

Le jury au travail

Chaque année, la municipalité d'ARGANCY par le biais de Marie-Thérèse PERRIN, organise un concours de maisons fleuries. Parmi les critères de sélection, il faut noter le retour à l'identité mosellane dans le choix des plantes. Un jury composé de huit personnes dont une extérieure à la commune a parcouru en juillet et en septembre les rues des trois villages. Cette année, étant donné le froid en début de saison suivi de la canicule, la municipalité remercie les personnes qui ont multiplié leurs efforts pour embellir notre commune. Le jury se réunira en octobre afin de choisir définitivement les habitations concernées. Les propriétaires seront invités et récompensés lors de l'accueil des nouveaux arrivants le dimanche 3 mars 2013.



Troc aux plantes d'automne

Pour la quatrième année consécutive, la municipalité d'ARGANCY, en partenariat avec les membres du jury des maisons fleuries, organise un troc aux plantes vendredi 26 octobre de 17 h à 19 h (l'horaire a été choisi pour permettre à chacun d'y participer) à la salle des fêtes d'ARGANCY.

Même si vous n'avez rien à échanger ou à donner, vous serez les bienvenus et vous repartirez avec des plantes de votre choix sans oublier les précieux conseils et idées qu'apporte cette rencontre entre amoureux de jardin.

L'heure du conte

« Les contes de la Gobelette »
Mercredi 14 novembre 2012 à 16H
Bibliothèque d'ARGANCY

Mireille WEIMER interviendra pour la quatrième fois dans l'heure du conte mercredi 14 novembre à 16 heures dans la salle habituelle.

Elle racontera « les Contes de la Gobelette ». Histoires de lutins, gnomes, farfadets, nains, sorcières, trolls et fées.

Des contes à trembler, à rêver, à rire, à sourire.

Pour tout public à partir de cinq ans.



Brioche de l'amitié

Cette année l'opération « Brioche de l'amitié » vous est proposée les vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 octobre par l'association CYVM.

La vente des brioches permet d'aider l'APEI d'Amnéville (Association des Parents d'Enfants inadaptés).

Merci de leur faire bon accueil.

Groupe scolaire

Sortie à VERDUN racontée par les élèves

Tous les deux ans, les élèves du CM1/CM2 partent visiter les champs de bataille de la MEUSE. Voici ce qu'ils ont retenus de ce voyage, le 22 mai dernier.

« - Nous nous sommes d'abord rendus au musée de FLEURY, nous y avons vu un film racontant la première Guerre Mondiale : la souffrance, la peur, la mort, tout a été partagé par les Français et les Allemands. Nous avons aussi visité l'exposition regroupant armes et souvenirs de cette guerre.

- Des corps n'ont jamais pu être identifiés.
- On pensait que cette guerre serait très courte, en fait cela a été la première guerre moderne qui a enflammé la planète par le jeu des alliances.
- L'Ossuaire de DOUAUMONT a été construit pour donner une dernière demeure aux milliers de morts de la bataille de VERDUN, c'est devenu un lieu de mémoire régulièrement visité.
- Nous avons également visité le Fort de VAUX. VAUX est le symbole du soldat français, surnommé poilu, poussant son sens du devoir jusqu'à l'ultime sacrifice. Dirigé par le commandant RAYNAL qui a fait preuve d'héroïsme, il ne deviendra allemand qu'après de durs combats. Les soldats allemands rendront même hommage aux français lors de leur reddition.
- Nous avons perçu les effroyables conditions de vie des soldats dans ce fort glacé et humide, aucun confort et un manque cruel d'hygiène ! Les soldats étaient tenaillés par la faim, la soif et le manque de sommeil.



L'ossuaire de DOUAUMONT



- On est loin des images de films de guerre d'aujourd'hui et des jeux vidéo.
- Notre sortie sur les champs de bataille s'est terminée par la visite de la citadelle de VERDUN, nous avons fait le tour grâce à un petit train. C'était très agréable et instructif. Là encore, nous avons pris conscience des terribles conditions de vie des soldats français lors de la Première Guerre Mondiale.
- Malheureusement celle qui devait être la « Der des Der » avec ses morts et ses gueules cassées n'a pas servi de leçon et le monde entier a recommencé quelques années plus tard avec encore plus de violence et de morts.

Il est important pour nous les jeunes du XXI^{ème} siècle de ne pas oublier tous ces sacrifices qui ont permis à notre pays d'être ainsi aujourd'hui.

Cette journée au service du travail de mémoire nous a beaucoup plu.

Visite du Fort de VAUX



CP/CE1 à l'Adeppa

En mai dernier, les élèves de Mme Rachel THOMAS-RENOUF ont passé deux jours à l'Adeppa. Ils ont participé à deux sorties sur le thème du « temps » au programme du cycle 2 : une sortie à l'école d'autrefois de METZERVISSE avec écriture à la plume et une aux Archives Départementales de SAINT-JULIEN-LES-METZ sur le thème « vivre autrefois à ARGANCY » avec les vieux métiers, les vêtements, les rues.



Du côté des arts plastiques, ils ont passé 6 heures de travail avec l'artiste Vincent GOUTIN. Les enfants ont fabriqué chacun leur propre sculpture avec l'idée d'une création en trois dimensions, la plus personnelle possible, avec comme base un cylindre sur lequel les élèves ont accroché, vissé, collé tous les objets qu'ils avaient recueillis des semaines auparavant. Ceci a donné lieu à une exposition dans l'école pour les camarades et les parents. Ils ont également profité de belles balades sous le soleil et visité la mini-ferme de l'Adeppa.

Groupe scolaire

**Le 12 juin 2012, les CM1/CM2
ont visité PARIS**

La journée à PARIS des CM/1 CM/2 de Mme Christine GOBET-BECART s'est passée de manière très agréable même si le beau temps n'était pas toujours au rendez-vous.

- Le voyage en TGV a été pour certains une grande première et pour les autres, le faire avec ses camarades de classe un grand bonheur !
- Tout le groupe est parti avec plaisir à la découverte de la capitale. Les déplacements se sont faits à pied, en métro et en bateau mouche. Le métro a été une belle expérience, à la fin de la journée tout le monde en avait maîtrisé le principe.
- La promenade en bateau mouche a permis de découvrir le cœur de PARIS historique à travers ses principaux monuments. C'était une leçon d'histoire grandeur nature.
- Les magasins ont été également un grand moment. PARIS sans shopping ne serait pas vraiment PARIS n'est ce pas ?
- La culture a été appréciée à travers les colonnes de BUREN, les jardins des Tuileries et le Louvre notamment.



Le métro



Pause shopping

Promenade sur la Seine à la découverte du PARIS historique



Pour les plus courageux, la montée
des escaliers de la Tour EIFFEL
jusqu'au 2^{ème} étage.





Le Louvre et sa célèbre pyramide

La rencontre surprise avec le Président de la République

En allant regarder l'Elysée, le groupe a été témoin d'une forte agitation (journalistes, policiers). Que se passait-il ?

Le président allait quitter l'Elysée pour se rendre à un rendez-vous. D'un commun accord la décision a été prise d'attendre et d'apercevoir le chef de l'Etat lors de sa sortie. Quelques minutes plus tard, il est apparu sur le perron de l'Elysée et a répondu de la main aux signes des élèves qui étaient ravis. Il est monté dans sa voiture et là, arrivé sur la route devant les élèves, il s'est arrêté et est sorti pour leur serrer la main. Il a accepté de poser pour immortaliser cette rencontre mémorable.

Tous les membres du groupe, élèves, parents et enseignante ont encore du mal aujourd'hui à croire à cette chance qui leur a permis de rencontrer le Président de la République.



Groupe scolaire



Sortie à RODEMACK

écrire c'est
peindre des
mots...

Sortie au château de Malbrouk

Les élèves de CM1/CM2 de Mme Christine GOBET-BECART et les CE/CM1 de Mme Annie JURET ont visité le village médiéval de RODEMACK puis le château de Malbrouk à MANDEREN pour découvrir les œuvres de BEN, artiste français connu pour ses « écritures peintures » faites de textes courts rédigés au pinceau ou à la bombe.



être



CM1 et CM2 visitent METZ

Dans le cadre de l'enseignement de l'histoire de l'Art et de l'Histoire les élèves de Mmes JURET et GOBET-BECART sont allés à la découverte de METZ. Ils ont visité la gare, le quartier Impérial, l'esplanade et la place d'Armes ainsi que la cathédrale. La visite s'est achevée par la partie médiévale de la ville en suivant le chemin des Remparts jusqu'aux annexes militaires du boulevard de Trèves.



Chants et danses à l'école élémentaire

Pour clôturer l'année scolaire, les élèves de l'école élémentaire ont offert un spectacle de qualité qui a ravi parents et grands-parents venus nombreux. Chants et danses ont été vivement applaudis. Tous les participants se sont ensuite retrouvés autour d'un barbecue préparé par les parents d'élèves dans une ambiance très conviviale.



Groupe scolaire

Rentrée des classes

Répartition des classes

Ecole primaire

- CP : 22 élèves
Rachel THOMAS-RENOUF
- CE1/CE2 : 23 élèves
Kaïra TAZY-ZERBIN
- CE2/CM1 : 22 élèves
Annie JURET
- CM2 : 21 élèves
Christine GOBET-BECART, Directrice



Rachel THOMAS-RENOUF, Christine GOBET-BECART,
Kaïra TAZY-ZERBIN et Annie JURET

Laurence SELLES et Anne DORN

Ecole maternelle

- Petits/moyens : 25 élèves
Anne DORN
- Moyens/grands : 25 élèves
Laurence SELLES, Directrice



A savoir

Bienvenue aux nouveaux commerçants et entrepreneurs installés dans notre commune

Réouverture dans un nouveau décor
de la boulangerie

AUX SAVEURS D'OLGY
31 A Rue de Metz
57640 OLGY-ARGANCY
Tél : 03.87.60.15.58

Pain - pâtisserie - viennoiserie -
sandwicherie - rôisserie

Ouvert le lundi de 6H à 13H,
du mardi au samedi
de 5H à 13H et de 15H à 19H,
le dimanche de 5H à 13H.



ENTREPRISE INDIVIDUELLE JH

Jérôme HENNEQUIN

1 rue des Chardonnerets
57640 ARGANCY

Tél : 06.77.88.15.24

Maçonnerie - plâtrerie - chape -
carrelage - faïence

Changement d'adresse

Laurent LOSSON

Artisan Carreleur

16 rue des Roseaux
57640 OLGY - ARGANCY

TEL. 03.87.65.54.31 ou 06.80.71.54.60

Mail : lossonlaurent@wanadoo.fr

Pose de carrelages, pierres, sols et murs,
chapes traditionnelles

Changement dans la gestion des logements communaux

Pour les locataires actuels, et pour toutes nouvelles demandes de location, la gestion des immeubles, propriétés de la commune, sera dorénavant assurée par les prestataires suivants auxquels il conviendra exclusivement de s'adresser :

Pour OLGY (La Fermette)

AC IMMOBILIER
Audrey VIGNA-HENRY

14 Place du Capitaine Frédéric Allmacher
57070 METZ VALLIERES

TEL. 03.87.36.34.75 ou 06.15.41.14.45

Mail : acimmobilier@sfr.fr



Pour ARGANCY et RUGY

GENERATION IMMOBILIER
Juan MOIOLI

59 rue de la Gare
57300 HAGONDANGE

TEL. 03.87.67.51.30 – 06.03.15.71.45

Horaires des messes

Septembre

Samedi 29 18H30 AY/MOSELLE
Dimanche 30 10H00 ENNERY

Octobre

Samedi 6 18H30 ARGANCY
Dimanche 7 10H00 TRÉMERY
Samedi 13 18H30 FLÉVY
Dimanche 14 10H00 CHAILLY
Samedi 20 18H30 MALROY
Dimanche 21 10H00 AY/MOSELLE
Samedi 27 18H30 TRÉMERY
Dimanche 28 10H00 ENNERY
Mercredi 31 18H00 ARGANCY

Novembre

Jeu 1^{er} 10H00 AY/MOSELLE
Vendredi 2 19H30 ENNERY
Samedi 3 18H00 FLÉVY
Dimanche 4 10H00 MALROY
Samedi 10 18H00 CHAILLY
Dimanche 11 10H00 TRÉMERY
Samedi 17 18H00 AY/MOSELLE
Dimanche 18 10H00 ENNERY
Samedi 24 18H00 FLÉVY
Dimanche 25 10H00 ARGANCY

Décembre

Samedi 1^{er} 18H00 TRÉMERY
Dimanche 2 10H00 CHAILLY
Samedi 8 18H00 ENNERY
Dimanche 9 10H00 MALROY
Samedi 15 18H00 ARGANCY
Dimanche 16 10H00 AY/MOSELLE

Première messe

L'ordination d'un prêtre dans une communauté de paroisses est un moment privilégié.

Frère Jean-Baptiste RENDU a été ordonné prêtre le 24 juin en la cathédrale de METZ. Né le 27 février 1984 à LILLE, il est l'aîné d'une famille de sept enfants. Originaire de la région

lyonnaise, il a grandi entouré de ses cinq sœurs et de son frère dans le HAUT-BEAUJOLAIS, où la famille s'est installée en 1992 puis à LYON en 1999. Après un bac de Sciences et technologies tertiaires, il s'est engagé chez les Missionnaires de l'Amour de Jésus.

Les Missionnaires de l'Amour de Jésus à ARGANCY sont une fraternité de baptisés (fondée en 2001 dans le diocèse de METZ) qui cherche à mettre en communion différents états de vie dans la prière, la mission et la vie fraternelle à l'école de Marcel-Van et de Thérèse-de-l'Enfant-Jésus. C'est pourquoi la communauté de paroisses Anne-de-Méjanès a tenu à marquer cet événement lors de la première messe de frère Jean-Baptiste, en l'église Saint-Laurent d'ARGANCY. Les personnes présentes ont pu se rendre ensuite dans la cour intérieure de la fraternité pour partager le verre de l'amitié.



Collecte des déchets spéciaux

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) doivent être déposés à la déchèterie.

Tél : 03 87 51 40 52

- Déchèterie de MAIZIÈRES-LÈS-METZ
Lot Industriel de MAIZIÈRES-LÈS-METZ
57210 MAIZIÈRES-LES-METZ
- Déchèterie d'ENNERY
Vigy route de FLÉVY
57640 ENNERY



Inscription sur les listes électorales

Si vous avez eu 18 ans cette année, vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales. Si vous ne le faites pas, vous ne pourrez pas voter aux élections en 2013.

Pour s'inscrire il faut être de nationalité française et jouir de ses droits civiques et politiques. Rendez-vous en mairie avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile. Si vous habitez chez vos parents, ceux-ci doivent vous établir, sur papier libre, une attestation certifiant que vous habitez bien chez eux.

Etat-civil

Naissances

Léa GUEUGNON née le 9 juillet 2012
Linaelle CLEMENT née le 25 juillet 2012
Léo HERZOG né le 10 août 2012

Mariages

Audrey LENNINGER et Willy DEMETTE
Mariés le 23 juin 2012

Adeline MATERN et Michaël DRUGBERT
Mariés le 23 juin 2012

Josiane THIAVILLE et Patrick SEILER
Mariés le 30 juin 2012

Delphine JANDA et Nicolas VIGNEULLE
Mariés le 7 juillet 2012

Nathalie DJOMNA et Nicolas BACH
Mariés le 8 septembre 2012

Décès

Mme Cécile DICQUE décédée le 2 août 2012

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20.



Police municipale

Tél : 06 08 37 12 05

Comment recevoir ARGANCY 2012 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'ARGANCY pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal ARGANCY 2012. Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Manifestations du trimestre

Octobre

13 Théâtre adulte
19 Assemblée Générale
26 Bourse aux plantes

Familles Rurales
Tennis club
Municipalité

Novembre

18 Bourse aux jouets

Familles Rurales

Décembre

2 Repas des anciens
6 St-Nicolas
15 Loto

Municipalité
Municipalité
US Argancy

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



Courriel : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.net

A noter

Reprise des activités du jardinage BIO :
4 octobre 2012, 8 novembre 2012 et
13 décembre 2012.
Inscriptions : 03 87 77 86 87